



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2017 à 19h30

M. Stéphane Evard ouvre la séance et salue l'assemblée, les nouveaux habitants et nouveaux citoyens présents dans le public.

Il souhaite la bienvenue au nouveau membre du conseil général, M. Damien Walther qui a succédé à Mme Daisy Piaget.

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2017.
3. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique en remplacement de Madame Daisy Piaget, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Daisy Piaget, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre au conseil d'établissement scolaire en remplacement de Madame Daisy Piaget, démissionnaire.
6. Rapport des commissions.
7. Budget 2018.
8. Adoption du règlement concernant l'approvisionnement en électricité.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers.

Monsieur Stéphane Evard propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :  
Le point 3 sera supprimé car il relève de la compétence du Conseil communal

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2017
3. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Daisy Piaget, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre au conseil d'établissement scolaire en remplacement de Madame Daisy Piaget, démissionnaire.
5. Adoption du règlement concernant l'approvisionnement en électricité.
6. Budget 2018.
7. Rapport des commissions.
8. Informations du Conseil communal.
- 10 Divers.

Les modifications sont acceptées.

Il rappelle qu'il y a deux questeurs.

### 1. Appel

MM. Gaël et Roger Buchs sont annoncés en retard.  
M. Gérard Sermet est excusé.

## **2. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2017**

M. Grandjean relève :

Page 2 point 5 : le règlement de police est de 2003 et non 2013.

Page 3, crédit de Fr. 310'000.-- devrait être attribué ainsi qu'un éventuel don de la patenschaft

Page 3 point 6 : M. B. Erb demande si le crédit « Les Verrières » est bien exact ? Il s'agit du Mont-des-Verrières.

Le procès-verbal est accepté, avec les modifications, à l'unanimité.

M. Evard lit la lettre de démission de Mme Daisy Piaget. Il la remercie pour le temps passé au conseil général et dans les diverses commissions.

### **3. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Daisy Piaget démissionnaire**

Proposition : M. René Grandjean. Pas d'autre proposition. M. René Grandjean est élu tacitement.

### **4. Nomination d'un membre au conseil d'établissement scolaire en remplacement de Madame Daisy Piaget démissionnaire**

Mme Pétremand relève qu'il y a deux séances par année. C'est l'occasion pour notre Commune d'être au courant de l'organisation des classes, par exemple.

Proposition : M. Jérôme Gyseler.

M. Jérôme Gyseler est nommé tacitement.

### **5. Adoption du règlement concernant l'approvisionnement en électricité**

M. N. Alber explique qu'une loi sur l'électricité est entrée en vigueur en 2017. A la suite de cette loi, un règlement a été mis en place et communiqué au conseil communal en octobre 2017. Plus particulièrement, un point sur la redevance. Le Conseil communal estime important de le passer ce soir car, faute de règlement, la redevance que nous touchions auparavant, sera perçue par le canton. En 2016, un montant de Fr. 36'000-- était perçu par notre Commune à titre de redevance, en 2017 nous devons affecter cet argent dans un fond à vocation énergétique et pour le domaine public. Sur le 2<sup>ème</sup> tableau, un montant qui diminuera chaque année jusqu'en 2020. Le Conseil communal avait différente variante de prix à adapter. Il propose de prendre le maximum de la table pour la création d'un fond.

M. F. Gyseler demande si ce fond sera uniquement utilisé dans le cadre de projets énergétiques ?

M. N. Alber répond par l'affirmative. Le Conseil doit décider d'ici 2018 comment sera affecté cet argent. La deuxième redevance pour l'usage public devra être ventilée dans les comptes généraux. La redevance est prélevée par le fournisseur d'électricité.

M. J. Gyseler lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement ce règlement.

M. N. Alber lit l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **6. Budget 2018**

Mme C. Pétremand relève que le budget n'est pas très réjouissant et, qu'au vu de ce que l'Etat nous prépare, il sera de plus en plus difficile d'équilibrer les comptes.

M. J. Gyseler lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement le budget

M. F. Gyseler relève que la lecture du budget est facilitée du fait que les commentaires sont inclus. Il remercie le Conseil communal pour cette amélioration.

M. R. Grandjean demande des explications sur le poste « frais de poursuites » ? L'administratrice répond que cela ne correspond qu'aux frais liés à la mise aux poursuites des contribuables dans le dossier des impôts.

M. R. Grandjean sollicite des explications quant à l'augmentation des coûts dans le compte de « signalisation routière » M. L. Piaget répond que, pour donner suite à la demande de plusieurs citoyens du village, le Conseil communal a prévu la pose de panneaux de bienvenue dans les entrées de la localité. Ce support permettra de mieux expliquer ce que nous avons dans le village avec logos etc...

M. St. Evard précise que deux points d'impôts de moins prévus par le Conseil d'Etat ont été pris en compte par le Conseil communal bien que le grand conseil n'a pas encore pris de décision définitive.

M. C. Pétremand lit l'arrêté relatif au budget.

M. F. Gyseler relève qu'il n'a pas les mêmes montants que ceux qui sont lus.

M. St. Evard explique que les recettes des investissements ont été ajoutées.

Le budget est accepté à l'unanimité

## **7. Rapport des commissions**

Il est mentionné que le document relatif aux différentes commissions n'est pas à jour. A revoir, modifier et mettre également sur le site.

Commission des naturalisations : Pas de naturalisation donc pas de rapport

Commission de salubrité publique : Cosette Pétremand donne lecture du rapport.

Commission financière : Stéphane Evard donne lecture du rapport

Commission de police du feu : Adrian Prospero donne lecture du rapport.

Commission d'urbanisme : Nathanaël Alber donne lecture du rapport.

Commission sportive et touristique : M. Fabien Gyseler donne lecture du rapport.

Comité d'école : le rapport sera remis au Conseil communal.

## 8. Informations du Conseil communal

M. N. Alber donne quelques informations sur le projet du chauffage à distance. Il donne lecture de ce qu'il avait préparé pour la séance d'information qui a eu lieu au Collège récemment. Il explique le problème lié à nos finances et aux freins à l'endettement.

Plusieurs solutions s'offraient aux Conseil communal et ont été discutées avec la commission CAD :

1. Créer une société, mais ce processus aurait été trop long et nous aurions pris le risque de perdre les consommateurs importants.
2. Le contracting, comme le service des communes le proposait. Deux entreprises ont été approchées avec des demandes précises et surtout en intégrant les frais d'étude de plus de Fr. 300'000.--. Seul, Groupe E répondait à ces critères. Par conséquent, d'entente avec la commission CAD, cette solution a été retenue. Le Premier raccordement prévu le sera début 2019.

Le Conseil communal a beaucoup travaillé sur ce projet et trois séances de commission CAD ont eu lieu depuis juillet pour aboutir à la solution du contracting. Par conséquent, il ne sera plus nécessaire de procéder à une demande de crédit au Conseil général.

M. W. Gerber explique que le déficit augmente chaque année dans le compte des déchets. Il est important de trouver des solutions pour freiner les dépenses. Le Conseil communal se penche sur une étude pour abaisser les coûts des récoltes de déchets encombrants. Eventuellement par la pose d'une balance pour les déchets encombrants. Mais pour l'instant, la solution retenue est de 4 ramassages par année avec 1 m<sup>3</sup> par personne. Le memento arrivera la semaine prochaine. Un tous ménages sera envoyé à la population en janvier pour expliquer la nouvelle façon de faire.

## 9. Divers

M. J. Gyseler demande s'il est possible de déplacer la fête du premier août. En effet, il ne comprend pas que cela ait lieu au Temple étant donné que ce n'est pas une fête religieuse.

M. L. Piaget lui répond que lors des précédentes années, lorsqu'il n'y avait pas de fête, des bus avaient été organisés pour amener les personnes. Le projet n'a pas réussi. Par conséquent, il a été décidé de refaire dans le Temple pour la partie officielle puis sur la place pour le feu. Les retours de la population sont, en général, positifs.

M. F. Gyseler relève que le manque d'information sur le dossier CAD a été déplorable. Il a reçu son courrier après le tous-ménages donc trop tard. Il est conscient qu'il se peut que ce soit dû à un problème de l'office postal. Il trouve dommage de laisser partir ce projet. Il relève l'article qu'il y a eu dans le courrier du Val-de-Travers qui mentionne que les pellets proviendront d'Autriche. Il estime qu'il ne faut pas se précipiter et réfléchir.

M. N. Alber précise que le conseil communal a un écrit qui précise que le bois sera de provenance régionale et du Val-de-Travers. Ce chauffage va permettre de créer une entreprise qui fabrique des pelets au Val-de-Travers, donc des emplois. Dès le départ, c'était un souci du Conseil communal de s'assurer que ce serait du bois de la région et des garanties ont été données.

M. F. Gyseler relève qu'il n'y a pas de choix soit c'est un contracting soit tout tombe à l'eau. M. N. Alber relève que le Conseil communal a énormément travaillé sur ce projet avec l'appui de la commission CAD. Il est surtout important désormais de récupérer ce qui a été investi pour l'étude et ne pas perdre les gros consommateurs intéressés par le projet. Avec la solution retenue, il n'y a plus de chaudière à mazout et un service de dépannage performant 24h/24h. Lors de deux séances avec la commission CAD, la solution d'une création de coopérative a été discutée mais elle n'a pas été retenue étant donné qu'il faut une garantie de l'Etat. Selon le contrat établi actuellement, la Commune est engagée pour 20 ans puis elle pourra racheter le projet si elle le désire. M. G. Buchs demande si nous nous sommes approchés des autorités de la Commune de Ste-Croix car il semble qu'ils sont déçus financièrement par leur solution de CAD. M. N. Alber répond qu'il a eu de bons échos. Toutefois, il n'a pas eu de contact avec les clients.

Un comité de pilotage est mis en place. Le Conseil communal aura son mot à dire. Les financements étant de groupe E, ils deviennent maîtres de l'ouvrage.

M. F. Gyseler demande si le Conseil communal pourra pas décider d'où proviennent les pellets ?

M. N. Alber répond que, dans les deux ans, la fabrique de pellets sera créée en utilisant du bois suisse et cela figure dans la convention. Il y a actuellement du bois du VDT qui est produit dans cette usine qui fonctionne déjà et qui ouvrira une succursale avec des personnes du Vallon qui en assumeront la gestion. Intéressant de partir sur cette filière là car ce seront des granulés produits au VDT avec du bois de VDT.

M. J. Gyseler se demande alors pourquoi M. Matthey, du bureau d'ingénieur, n'est pas content et a fait un article très négatif pour la Commune.

M. N. Alber répond que M. Matthey est l'ancien propriétaire du bureau Massai et il a perdu un client. Il risque également la perte d'autres clients dans le canton par rapport au frein à l'endettement. Cet élément dépasse les compétences du Conseil communal.

M. Laurent Piaget prend la parole pour faire une rétrospective de l'année. Il remercie chacun et convie l'assemblée au verre de l'amitié.

M. St. Evard remercie l'administratrice, le Conseil communal et les Conseillers généraux pour le travail effectué durant l'année et présente tous ses vœux pour 2018. De plus, il souhaite un prompt rétablissement à M. G. Sermet.

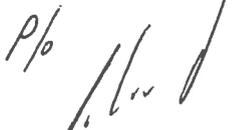
La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00

La Côte-aux-Fées, le 14 décembre 2017/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

Stéphane Evard



LE SECRETAIRE :

Fabien Pétremand

